

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2752

11 novembre 2011

SOMMAIRE

Argus Medtrial Holdings S.à r.l.	132070	PROGNA Luxembourg S.A.	132067
Beliere Holding S.A.	132079	Publiest Luxembourg S.à r.l.	132081
BRE/Blue Holdings S.à r.l.	132081	RE.DE.RA. S.à r.l.	132080
Canyon Capital Finance S.à r.l.	132085	Relais S.à r.l.	132077
Carter Investments S.A.	132050	REMONDIS DATA Office	132095
Chamerly SCI	132092	RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l.	132080
Clanoma S.à r.l.	132088	Savena International S.à r.l.	132084
Condorcet Investment S.à r.l.	132081	Scheme Lux S.à r.l.	132084
Crawfresh Import S.A.	132068	Secret Garden S.à r.l.	132085
Hanocorp S.A.	132050	Secret Garden S.à r.l.	132087
Holzgestaltung Irsch S.à r.l.	132068	Shing Shuan S.A.	132087
ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l.	132068	Shiplux IV S.A.	132087
Il Punto S.à r.l.	132069	Shiplux VI S.A.	132091
Il Punto S.à r.l.	132069	Shiplux V S.A.	132088
Il Punto S.à r.l.	132069	Sieberath International Consulting	132084
Il Punto S.à r.l.	132069	Signature Holding S. à r.l.	132091
Karoo Investment	132050	Sipor S.A.	132091
Meca International	132067	Soda International S.A.	132091
Panelux S.A.	132070	Sodi International Holding S.A.	132094
Patrick Schmit - Computer and Services Sàrl	132077	Solid Trees Investment Fund	132094
Peinture Moderne S.à r.l.	132077	Soluxol	132084
Pennel International S.A.	132067	Sontel S.A.	132096
Pharmadis S.A.	132077	Sontel S.A.	132096
Poya Investissements S.A.	132078	Sontel S.A.	132096
PPL German Real Estate	132078	Sotena S.A.	132096
PPL German Real Estate AZ	132078	S.P.F. NORDLICHT Luxemburg S.A.	132080
PPL German Real Estate BZ	132078	S.P.F. Vervalo S.A.	132081
Premiere Construction SA	132068	S.P.F. Wahrheit S.A.	132083
Presidential D	132069	Springwater Residential Property Holdings II S.à r.l.	132084
Presidential Holdings Ferdinand III	132070	Stronghold S.à r.l., SPF	132085
Progetra (Luxembourg) S.A.	132078	ZT Poland II SCA	132050
Progetra S.A.	132079		

Hanocorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 131.304.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134417/10.

(110155495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Karoo Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 145.730.

EXTRAIT

L'associé unique a décidé en date du 31 août 2011 de nommer Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet au 8 avril 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

Ernst & Young S.A. ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134456/15.

(110155426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Carter Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 51.120.

Extrait de décision du conseil d'administration

Les administrateurs de la société anonyme CARTER INVESTMENTS S.A., ayant son siège à 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51120, décident d'élire Maître Lex THIELEN, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 10, rue Willy Goergen L-1636 Luxembourg comme Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 24 avril 2011.

Signatures

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2011134308/16.

(110155489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

ZT Poland II SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 163.611.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, the nineteenth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. ZT General Partner S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of Luxembourg with a share capital of thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-162.290 and having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

here represented by Cédric Bless, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. ZT Poland II, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under, the law of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

here represented by Annick Braquet, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

3. Unibail-Rodamco Poland 3 B.V., a limited liability company incorporated and organised under, the law of the Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard 371, Tower H, 1118 BJ Luchthaven Schiphol, the Netherlands, registered with the register of commerce and companies of The Netherlands under number 24413591,

here represented by Jérôme Mullmaier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) which is hereby incorporated:

I. Definitions – Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

2002 Law	has the meaning accredited to it in article 13;
Affiliate	means, in relation to a specified person, any other person who, directly or indirectly, through one or more intermediaries, exclusively Controls, or is exclusively Controlled by, such specified person;
Articles	means these articles of association of the Company as amended from time to time;
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday or bank or public holiday) on which commercial banks are usually opened for business in Luxembourg;
Class A Shares	means the management shares of the Company designated as class A shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each and Class A Share means any of them;
Class B Shares	means the ordinary shares of the Company designated as class B shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each and Class B Share means any of them;
Company	means ZT Poland II SCA, a corporate partnership limite by shares (société en commandite par actions) governed by the Law, as well as by these Articles;
Control	means, with respect to any person, the possession, directly or indirectly, of the power to direct alone or cause alone the direction of the management, policies or activities of such person whether through the ownership of securities, by contract or agency or otherwise and in the case of a fund or any other investment vehicle this includes the power to manage the fund or the investment vehicle on a discretionary an exclusive basis or to amend its constitutive documents;
Eligible Party	means an institutional investor or an investment fund with a significant and sound financial status consistent with the contemplated transaction.
General Meeting	means the general meeting of the Partners;
General Partners	means ZT General Partner S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of Luxembourg with a share capital of thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-162.290 and having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and ZT Poland II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, acting together as managing general partners (associés gérants commandités) and holders of the Class A Shares of the Company;
Governance Agreement	means the governance agreement dated September 2011 entered into between the General Partners, the General Partners shareholders and the Limited Partner the

	presence of the Company as amended, restated, supplemented or modified from time to time;
GP Shares	means the shares in each General Partner;
Law	means the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time;
Limited Partner(s)	means the holder(s) of Class B Shares, acting as limited partner(s) (associé(s) commanditaires) of the Company from time to time
Partners	means the persons (i.e. the Limited Partner(s) and the General Partners) registered in the register of partners of the Company, in application of articles 103, 39 and 40 of the Law as the holders of Shares, from time to time and Partner means any of them;
Registered Auditor	has the meaning accredited to it in article 13;
Sale Notice	has the meaning accredited to it in article 8.4;
Shares	means the Class A Shares and the Class B Shares and Share means any of them;
Transferring LP	has the meaning accredited to it in article 8.4;
Uokik Approval	means the approval to be obtained from Urzedu Ochrony Konkurencji i Konsumentów, the Polish Competition Authority in the circumstances referred to under these Articles;
WIII or Warsaw III B.V	means WARSAW III B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, with corporate seat in The Hague, the Netherlands, and registered address at (2595 AS) The Hague, at Schenkade 65, the Netherlands, registered with the trade register of the Dutch chamber of commerce under file number 27160811;
ZT Interests	means in respect of a person the relevant Shares, the GP Shares, the ZT FinCo Shares and/or any shareholder loans extended to the Company, ZT Finco and/or their subsidiaries, if any, held by such person and/or any of its Affiliates, it being understood that in the case of Unibail Rodamco Poland 3 B.V., ZT Poland II, the shareholder of ZT Poland II, this shall mean the relevant Shares, the GP Shares, the ZT FinCo Shares and/or any shareholder loans extended to the Company, ZT Finco and/or their subsidiaries, if any, held by Unibail Rodamco, Poland 3 B.V., ZT Poland II, the shareholder of ZT Poland II, and/or any of their respective Affiliates;
ZT FinCo	means Warsaw Financing SAS, a company (Société par Actions simplifiée) which is to be incorporated under the laws of France, with corporate seat and registered address at 7 Place du Chancelier Adenauer, 75016, Paris, France, prior to the closing of the Warsaw III acquisition;
ZT FinCo Shares	means the shares in ZT FinCo;
Zlote Tarasy SP Z.O.O. or ZT Company	means Zlote Tarasy SP Z.O.O., a private company with limited liability (Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia) incorporated under the laws of Poland, with corporate seat in Warsaw, Poland, and registered address at (00-120) Warsaw, at Zlota 59, Poland, registered with the Register of Entrepreneurs of the National Court Register under file number KRS 3636; and
Zlote Tarasy Tower SP Z.O.O. or ZT Skylight	means Zlote Tarasy Tower SP Z.O.O, a private company with limited liability (Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia) incorporated under the laws of Poland, with corporate seat in Warsaw, Poland, and registered address at (00-120) Warsaw, at Zlota 59, Poland, registered with the Register of Entrepreneurs of the National Court Register under file number 125788.

Art. 2. Name and Corporate form. There is hereby established between the General Partners and the Limited Partner and all those who may become owners of the Shares, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name “ZT Poland II SCA”, which will be governed by the Law, as well as by these Articles.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partners. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the extraordinary General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles.

3.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partners. Where the General Partners determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communi-

cation between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is strictly limited to the direct acquisition of the shares in Warsaw III B.V. which holds, indirectly via the ownership of Zlote Tarasy SP Z.O.O. and its subsidiary Zlote Tarasy Tower SP Z.O.O., commercial real estate in the Zlote Tarasy complex located in Poland and the administration, management, control and development of such participation and real estate. The Company may manage such real estate in any way the Company deems fit for such purpose.

4.2 The Company may borrow in any form whatsoever and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities but only in strict relation to the corporate purpose mentioned in article 4.1 above.

4.3 The Company may, only in strict relation to the corporate purpose mentioned in article 4.1 above, lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies or entities it deems fit.

4.4 The Company may, only in strict relation to the corporate purpose mentioned in article 4.1 above, guarantee, grant security in favour of or otherwise assist any direct or indirect subsidiary of the Company. The Company may but only in strict relation to the corporate purpose mentioned in article 4.1 above further give a guarantee, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any direct or indirect subsidiary of the Company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

4.5 The Company may, only in strict relation to the corporate purpose mentioned in article 4.1 above, use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6 The Company may only in strict relation to the corporate purpose mentioned in article 4.1 above, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose as described in article 4.1 above.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is formed for a period of thirty (30) years. The term can be extended by successive one (1) year periods, each extension made by a decision of the extraordinary General Meeting adopted in the manner prescribed for extraordinary decisions in article 12.8 below.

5.2 The Company may be dissolved, at any time prior its term, by a resolution of the extraordinary General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in the manner prescribed in article 12.8 below.

5.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Partners. In case of death, incapacity or inability of the General Partner(s), article 112 of the Law shall apply.

5.4 More specifically in the event of death as well as in the case of legal incapacity, resignation, revocation, liquidation or other permanent situation preventing both General Partners from acting as managers of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Registered Auditor appoints an administrator, who need not be a Partner, to adopt urgent measures and those of ordinary administration until an extraordinary General Meeting is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such extraordinary General Meeting, the Partners shall appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment to the Articles as prescribed in article 12.8 below, the successor General Partners. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated within one (1) year following the appointment of the administrator by the Registered Auditor.

II. Capital – Shares – Transfer

Art. 6. Capital.

6.1 The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by two (2) Class A Shares and thirty thousand nine hundred ninety-eight (30,998.-) Class B Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, in registered form, all subscribed and fully paid-up.

The Class A Shares shall be held at all times by the General Partners.

The Class B Shares shall be held at all times by the Limited Partners.

6.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the extraordinary General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles under article 12.8 of these Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 The Shares are and shall remain in registered form.

7.2 Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. Joint co-owners shall appoint one (1) sole person as their representative towards the Company.

7.3 The Class A Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects. They are entitled to one vote each at any General Meeting.

7.4 The Class B Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects. They are entitled to one vote each at any General Meeting.

7.5 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Partner which so requests.

7.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in the form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Partners out of the sums available for distribution in accordance with the Law.

7.7 The Company may only redeem its own Shares subject to the unanimous approval of the Partners and subject to any other limits set forth by the Law.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 Shares shall be transferred, in accordance with the following provisions, by a written declaration of transfer registered in the register of Shares, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, or in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company. Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles may be agreed in writing by the Partners in the Governance Agreement as regards the transfer of Shares (or interests in such Shares), such as, without limitation, any permitted transfer, any compulsory transfer and any put option or call option provisions. Transfers of Shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions of the present Articles. The General Partners are entitled to refuse to register any transfer of Shares unless transferred in accordance with the Articles and in accordance with the terms and conditions of the Governance Agreement.

8.2 None of the General Partners shall sell, assign, transfer, exchange, pledge, encumber or otherwise dispose of all or any part of their Class A Shares or any of their rights and obligations as a managing general partner of the Company, without the approval of the General Meeting granted with the unanimous approval of the Limited Partners. The prior approval of the General Meeting shall however not be required (i) for any pledge granted under the Governance Agreement and (ii) in case of a third party being an Eligible Party simultaneously buying all the Class A Shares and all the Class B Shares belonging to a General Partner and a Limited Partner which are Affiliates of each other and subject to the provisions of article 8.3 below and provided that the procedure set out in clauses 8.4, 8.5 and 8.6 below is strictly adhered to.

8.3 Save if the Partners have otherwise agreed in the Governance Agreement, if any Partner decides to or is required to transfer any Share to either another Partner of the Company or to a third party (whether under the Company's Articles or as otherwise agreed between the Partners), such transfer can only relate to the entire relevant ZT Interest.

8.4 Subject to any other transfer restriction in the Governance Agreement, if a Limited Partner wishes to transfer all its Shares (the Transferring LP) by any means to any third-party (which is not a wholly owned subsidiary of an existing Limited Partner), it may only do so if such third party purchaser is an Eligible Party and it must notify the contemplated transfer of all of its Shares to the other Partner(s) by indicating (i) the proposed purchase price for such Shares and (ii) the terms and conditions of such proposed transfer in a sale notice (the Sale Notice).

The proposed purchase price stated in the Sale Notice must reflect a price paid one hundred percent (100%) in cash with a standard set of representations and warranties to be reasonably expected by an institutional investor in a sale and purchase of Shares on arm's length terms.

The non transferring Limited Partner(s) may decide within ninety (90) days as from the date of receipt of the Sale Notice or receipt of any notification that since the Sale Notice the proposed purchase price has been increased (which notification must be promptly made) to exercise either of the following rights:

(i) notify the Transferring LP of its intention to acquire the Shares at the proposed purchase price and pursuant to the terms and conditions notified in the Sale Notice. The non transferring Limited Partner then has a sixty (60) day period to complete the acquisition and obtain any necessary authorisations (such period to be extended up to six (6) months if Uokik Approval is required and which approval shall be sought in the best possible timeframe); or

(ii) request the joint sale of its Shares to a third-party purchaser being an Eligible Party selected by the Transferring LP on the same terms and conditions as in the Sale Notice (the Tag Along Right) except for the price which can be equal to or higher than in the Sale Notice but shall in any event always be identical to the price agreed between the Transferring LP and the third party purchaser of the Transferring LP's Shares. The joint sale and the obtaining of any necessary authorisations must be completed within a six (6) month period as from the notification by the Limited Partner of the exercise of its Tag-Along Right.

Failure to exercise the rights under (i) and (ii) in this article 8.4 by the end of the 90-day period shall be considered a refusal to purchase and a refusal to exercise the Tag-Along Right. The Transferring LP is then entitled to execute the transfer of its Shares to a bona fide third party purchaser being an Eligible Party selected by the Transferring LP provided it continues to be an Eligible Party and provided that the transfer is made on the same terms and conditions as notified in the Sale Notice except for the price which can be equal or higher. The transfer (including the obtaining of any necessary authorisations) must be completed within a six (6) month period as from the Sale Notice. If these conditions are not met the Transferring LP willing to transfer its Shares shall renew the procedure provided for herein.

8.5 Subject to any transfer restriction in the Governance Agreement, any Limited Partner may transfer all, but not some only, of its Class B Shares in the Company to one of its Affiliates.

In case of a transfer of all its Class B Shares by a Limited Partner to one of its Affiliates, if at any time thereafter the transferee ceases to be an Affiliate of the transferor, then the transferee will transfer all of its Shares back to the initial transferor as soon as reasonably possible unless otherwise agreed by the General Partners.

8.6 Any transfer of ZT Interests will only have effect provided that the transferee has duly acceded to the Governance Agreement.

8.7 Any direct or indirect transfer of ZT Interests permitted by the Governance Agreement shall be a permitted transfer for the purposes of the Articles and the relevant shareholders shall be deemed to have waived any transfer restrictions under the Articles in respect thereof to the fullest extent provided in the Governance Agreement and nothing in these Articles shall be construed as impeding such a transfer.

Art. 9. Liability of the Partners.

9.1 The General Partners are jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

9.2 The Limited Partners are liable up to the amount contributed by them to the Company on subscribing the Shares (including any share premium paid on subscribing the Shares).

III. Management - Representation

Art. 10. Management of the Company.

10.1 The Company shall be managed by the General Partners, acting jointly. If only one General Partner is available to make decisions, this General Partner must not make any decisions beyond those required in relation to measures required and/or desirable to safeguard the assets and shall notify without delay the other General Partner.

10.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the General Meeting fall within the competence of the General Partners, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Partners, by the General Partners.

10.4 The Company shall be bound towards third parties, by the joint signatures of the two (2) General Partners or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

10.5 The General Partners may be removed with or without cause by the Partners at the extraordinary General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles pursuant to article 12.8 of these Articles, provided however that the General Partners may be removed before 31 December 2013 for cause only.

10.6 The General Partner whose removal is subject to the vote of the General Meeting may not take part in the vote and the Shares of that Partner will be ignored for the purposes of determining whether a sufficient proportion of votes has been cast.

10.7 No General Partner may resign from his management functions within the Company other than in the context of a permitted transfer of the relevant Company Class A Share without having given a 6 (six) months advance notice to the Company and without prejudice to the transfer of the shares in such General Partner as permitted by the Governance Agreement.

10.8 No Partner may apply for liquidation of the Company for just cause ("juste motifs") without having given a 1 (one) year advance notice to the Company.

IV. General meetings

Art. 11. Powers and Voting rights.

11.1 The General Meeting validly constituted represents all the Partners of the Company.

11.2 Resolutions of the Partners shall be adopted at ordinary/extraordinary General Meetings in accordance with the Law and these Articles.

Art. 12. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

12.1 The General Meetings may be convened by either the General Partners or by Partners representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require. General Meetings must be convened with a notice of at least fifteen (15) days.

12.2 Each General Meeting shall be held at such place and time in Luxembourg, and with such agenda, as may be specified in the convening notice of the meeting.

12.3 The meeting may be held without prior notice if all the Partners are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting.

12.4 A Partner may act at any General Meeting by appointing another person (who needs not be a Partner) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail (such delegations of power to be confirmed by letter to the Company).

12.5 Each Partner may also participate in any General Meeting by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.6 Each Partner may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Partners by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

12.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at an ordinary General Meeting duly convened shall be passed by a two thirds (2/3) majority of all the Shares in the Company, regardless of the number of Partners present or represented.

12.8 An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least two-thirds (2/3) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. Resolutions, in order to be adopted, must be passed by a two thirds (2/3) majority of all the Shares in the Company regardless of the number of Partners present or represented. Subject to article 10.6, such two thirds (2/3) majority of all the Shares in the Company must however include the positive vote of each General Partner on its Class A Share if the contemplated modification materially and adversely affects or may affect their position as General Partner.

12.9 The following resolutions shall be submitted to the General Meeting within the conditions set forth under article 12.8:

- (i) a change to the Articles, a Company share capital increase;
- (ii) the liquidation, dissolution, insolvency, merger, demerger, or restructuring of the Company; and
- (iii) the removal (with or without cause) of any of the General Partners.

12.10 Any of the following decisions of the General Partners is subject to the prior approval of the General Meeting within the conditions set forth under article 12.8:

- (i) a material change to the nature of business conducted by the Company, or authorization to do the same at WIII level or at ZT Company level or at ZT Skylight level or at ZT FinCo level;
- (ii) a change to the articles of association, share capital increase, share redemption of the Company, WIII, ZT Company, ZT Skylight and ZT FinCo;
- (iii) granting a loan, guarantee or encumbering assets for an amount that exceeds the equivalent of five hundred thousand euro (EUR 500,000,-) or authorization to do the same at the Company level, WIII level or at ZT Company level or at ZT Skylight level or at ZT FinCo level;
- (iv) an investment, purchase or sale of asset worth more than five hundred thousand euro (EUR 500,000,-) or authorization to do the same at the Company level, WIII level or at ZT Company level or at ZT Skylight level or at ZT FinCo level;
- (v) the entry into any agreement concerning the Company's assets concluded between the Company and any other entity which is an Affiliate of any of the Partners or authorization to do the same at WIII level or at ZT Company level or at ZT Skylight level or at ZT FinCo level; and
- (vi) the liquidation, dissolution, insolvency, merger, demerger, or restructuring of the Company or of WIII, ZT Company, ZT Skylight or ZT FinCo.

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Supervision.

13.1 The supervision of the Company shall be entrusted to an external independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) (the Registered Auditor). The Registered Auditor shall be appointed by the ordinary General Meeting which shall determine its remuneration and the term of its office, as provided by the law of December 18, 2009 on the audit profession.

The Registered Auditor shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible. In case two (2) of the three (3) thresholds mentioned in article 35 of the law of December 19, 2002 on the commercial and companies register and on the accounting records and annual accounts of undertakings, as amended from time to time (the 2002 Law) are not met, the Registered Auditor shall only supervise the books and accounts of the Company, as provided for by the Law. The Registered Auditor shall not give its opinion on any matters which the General Partners refer to it and shall not authorise acts which fall outside its powers. In case two (2) of the three (3) thresholds mentioned in article 35 of the 2002 Law are met, the Registered Auditor shall act as per the dispositions of the 2002 Law. The Registered Auditor shall exercise all powers entrusted by law to the supervisory board.

Art. 14. Accounting year and Annual General Meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of January and end on the thirty-first (31st) of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partners must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, statutory auditors of the Company.

14.3 The General Partners shall, one month before the annual General Meeting, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Registered Auditor who must prepare a report setting forth its proposals.

14.4 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third (3rd) Friday of June of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partners, exceptional circumstances as stated in Article 3.2 of the Articles so require.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 of these Articles.

15.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time as, in its discretion, it believes will best suit the corporate purpose and policy.

15.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place determined by the General Partners, in accordance with the decision of the General Meeting. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partners.

15.4 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the General Partners;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the extraordinary General Meeting, within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) in its report to the Partners, the Registered Auditor must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners, appointed by a decision of the extraordinary General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles pursuant to article 12.8 of these Articles which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the General Meeting or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Partners in proportion to the Shares held by each Partner in the Company.

VII. General provisions

Art. 17. General Provisions.

17.1 Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication if such e-mail or other mean of electronic communication is confirmed by overnight courier.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the Partners from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon,

ZT General Partner S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to one (1) Class A Shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1).

ZT Poland II, represented as stated above, declares to subscribe to one (1) Class A Shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1).

Unibail-Rodamco Poland 3 B.V., represented as stated above, declares to subscribe to thirty thousand nine hundred ninety eight (30,998) Class B Shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty thousand nine hundred ninety eight euro (EUR 30,998).

The amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.

Resolutions of the partners

Immediately after the incorporation of the Company, the Partners, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as Registered Auditor for a term which shall expire at the first coming annual General Meeting:

Ernst & Young S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 47.771;

2. The registered office of the Company is set at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The annual remuneration of the General Partners to perform their tasks as managing general partner of the Company shall be a fixed fee to be paid by the Company in compliance with the provisions of the Governance Agreement.

The undersigned notary who understands and speaks English, declares that upon the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. ZT General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, disposant d'un capital social de treize mille euros (EUR 13.000,-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.290 et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ici représentée par Cédric Bless, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. ZT Poland II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) et disposant d'un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500,).

Ici représentée par Annick Braquet, employée, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Unibail-Rodamco Poland 3 B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 371, Tower H, 1118 BJ Luchthaven Schiphol, Pays-Bas], immatriculée au registre du commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 24413591,

Ici représentée par Jérôme Mullmaier, avocat, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Définitions - Dénomination – Siège social – Objet – Durée

Art. 1^{er}. Définitions. Dans l'interprétation de ces statuts, sauf indication contraire du contexte, les termes suivants ont la signification suivante:

Loi de 2002	a la signification qui lui est donnée à l'article 13;
Affilié	signifie, en relation avec une personne particulière, une autre personne qui, directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle exclusivement, ou est exclusivement Contrôlé par, cette personne particulière;
Statuts	signifie ces statuts de la Société, tels que modifiés à tout moment;
Jours Ouvrables	a pour signification un jour (autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour fériée) pendant lequel les banques commerciales sont habituellement ouvertes à Luxembourg;
Actions de Catégorie A	signifie les actions de gérant de la Société, désignées comme actions de catégorie A, sous forme nominative dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et une Action de Catégorie A signifie toute action de catégorie A;
Actions de Catégorie B	signifie les actions ordinaires de la Société, désignées comme actions de catégorie B, sous forme nominative dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et une Action de Catégorie B signifie toute action de catégorie B;
Société	signifie ZT Poland II SCA, une société en commandite par actions régie par la Loi ainsi que par ces Statuts;
Contrôle	signifie, en ce qui concerne toute personne, la possession, directement ou indirectement, de diriger seul ou provoquer seul la direction de la gestion, de la politique ou des activités de cette personne, que ce soit par la détention de titres, par contrat ou agence ou autrement et, dans le cas d'un fonds ou de tout autre véhicule d'investissement, cela comprends le pouvoir de gérer ce fonds ou ce véhicule d'investissement sur une base discrétionnaire et exclusive ou de modifier ses documents constitutifs;
Partie Eligible	a pour signification un investisseur institutionnel ou un fonds d'investissement qui comprend un statut important et un financement sain compatible avec la transaction envisagée;
Assemblée Générale	a pour signification l'assemblée générale des Actionnaires;
Actionnaire Commandité	
Cédant	a la signification qui lui est donnée à l'article 8.4;
Actionnaires Commandités	signifie (i) ZT General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois disposant d'un capital social de treize mille euros (EUR 13.000,-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.290 et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et (ii) ZT Poland II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, agissant ensemble en tant qu'actionnaires gérants commandités et détenteurs des Actions de Catégorie A de la Société;

Convention de Gouvernance	signifie la convention de gouvernance en date de Septembre 2011 conclue entre les Actionnaires Commandités, les actionnaires des Actionnaires Commandités et l'Actionnaire Commanditaire en présence de la Société telle qu'amendée, refondue, complétée ou modifiée;
Actions de GP	a pour signification les actions de chaque Actionnaire Commandité;
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée à tout moment;
Actionnaire(s) Commanditaires	signifie le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie B, agissant en tant qu'actionnaire(s) commanditaire(s) de la Société à tout moment;
Actionnaires	a pour signification les personnes (c'est-à-dire le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) et les Actionnaires Commandités) inscrits dans le registre des actionnaires de la Société, en application des articles 103, 39 et 40 de la Loi, comme les détenteurs des Actions, à tout moment, et Actionnaire signifie tout actionnaire;
Réviseur d'Entreprises Agréé	a la signification qui lui est donnée à l'article 13;
Avis de Vente	a la signification qui lui est donnée à l'article 8.4;
Actions	signifie les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B et Actions signifie toute action;
Approbation d'Uokik	a pour signification l'approbation qui doit être obtenue de Urzedu Ochrony Konkurencji i Konsumentów, la Polish Competition Authority, dans les circonstances visées par ces Statuts;
WIII ou Warsaw III B.V.	signifie WARSAW III B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), dont le siège social est situé à La Haye, Pays-Bas, dont l'adresse est située au 2595 AS, La Haye, 65 Schenkade, Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce de la chambre de commerce néerlandaise, sous le numéro 27160811;
Intérêts ZT	a pour signification, en ce qui concerne une personne, les Actions, les Actions de GP, les Actions de ZT FinCo et/ou tout prêt d'actionnaire consenti à la Société, à ZT FinCo et/ou à leurs filiales le cas échéant, détenues par cette personne et/ou par l'une de ses Affiliées, étant entendu que dans le cas de Unibail Rodamco Poland 3 B.V., ZT Poland II et de l'actionnaire de ZT Poland II, cela signifie les Actions, les Actions de GP, les Actions ZT FinCo et/ou tout prêt d'actionnaire consenti à la Société, à ZT FinCo et/ou à leurs filiales le cas échéant détenues par Unibail Rodamco, Poland 3 B.V., ZT Poland II et de l'actionnaire de ZT Poland II et/ou par l'une de leurs Affiliées respectives;
ZT FinCo	signifie WARSAW FINANCING SAS, une société par actions simplifiée de droit français à constituer selon le droit français avec siège social au 7 Place du Chancelier Adenauer, 75016, Paris, France, avant la clôture de l'acquisition de Warsaw III;
Actions de ZT FinCo	a pour signification les actions dans ZT FinCo;
Zlote Tarasy SP Z.O.O.	signifie Zlote Tarasy SP Z.O.O., une société à responsabilité limitée (Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia) de droit polonais, dont le siège social est situé à 00-120 Varsovie, Zlota 59, Pologne, immatriculée au Registre des Entrepreneurs de la Court Nationale sous le numéro KRT 3636; et
ou Société ZT	
Zlote Tarasy Tower SP Z.O.O.	signifie Zlote Tarasy Tower SP Z.O.O., une société à responsabilité limitée (Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia) de droit polonaise, dont le siège social est situé à 00-120 Varsovie, Zlota 59, Pologne, immatriculée au Registre des Entrepreneurs de la Court Nationale sous le numéro 125788.
ou ZT Skylight	

Art. 2. Dénomination et Forme juridique. Il est établi entre les Actionnaires Commandités et l'Actionnaire Commanditaire et tous ceux qui peuvent devenir détenteurs d'Actions, une société en commandite par actions sous la dénomination de «ZT Poland II SCA», qui sera régie par la Loi ainsi que par les présents Statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision des Actionnaires Commandités. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision des Actionnaires Commandités. Lorsque les Actionnaires Commandités déterminent que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents (tels que déterminés à leur seule discrétion), et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège social et l'étranger, le siège

social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est strictement limité à l'acquisition directe d'actions dans Warsaw III B.V. qui détient, indirectement par la détention de Zlote Tarasy SP Z.O.O. et sa filiale Zlote Tarasy Tower SP Z.O.O., un bien immobilier commercial dans le complexe Zlote Tarasy situé en Pologne ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et bien immobilier. La Société peut gérer ce bien immobilier de toute manière qu'elle juge appropriée à cet effet.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et tout type d'instrument de dette ou de capital mais uniquement en relation étroite avec l'objet social mentionné à l'article 4.1 ci-dessus.

4.3. La Société peut, uniquement en relation étroite avec l'objet social mentionné à l'article 4.1 ci-dessus, prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout instrument de dette ou de capital de tout nature, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

4.4. La Société peut, uniquement en relation étroite avec l'objet social mentionné à l'article 4.1 ci-dessus, garantir, accorder des sûretés en faveur de toute filiale directe ou indirecte de la Société. La Société peut, mais uniquement en relation étroite avec l'objet social mentionné à l'article 4.1 ci-dessus, consentir une garantie et nantir, céder ou grever de charges ou autrement créer des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles d'une filiale directe ou indirecte de la Société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.5. La Société peut, uniquement en relation étroite avec l'objet social mentionné à l'article 4.1 ci-dessus, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. La Société peut, uniquement en relation étroite avec l'objet social mentionné à l'article 4.1 ci-dessus, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes les opérations commerciales (en ce compris et sans réserve, les transactions concernant des biens mobiliers ou immobiliers) qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social ou qui sont, directement ou indirectement, en relation avec son objet social tel que décrit à l'article 4.1 ci-dessus.

Art. 5. Durée.

5.1. La Société est constituée pour une durée de trente (30) ans. La durée de la Société peut être prolongée par périodes successives d'une (1) année, chaque extension devant être approuvée par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire adoptée de la manière prescrite pour les décisions extraordinaires à l'article 12.8 ci-dessous.

5.2. La Société peut être dissoute à tout moment avant son terme, par une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire agissant en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts de la manière prescrite à l'article 12.8 ci-dessous.

5.3. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires. En cas de mort ou d'incapacité du ou des Actionnaire(s) Commandité(s), l'article 112 de la Loi s'applique.

5.4. Plus spécifiquement, dans le cas du décès ainsi qu'en cas d'incapacité légale, de démission, de révocation, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant les deux Actionnaires Commandités d'agir en tant que gestionnaires de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Réviseur d'Entreprises Agréé nomme un administrateur, qui ne doit pas être un Actionnaire, afin que celui-ci adopte des mesures urgentes et celles d'une administration courante jusqu'à ce qu'une Assemblée Générale extraordinaire soit tenue, laquelle sera convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. A cette Assemblée Générale extraordinaire, les Actionnaires nommeront, en conformité avec les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts comme le prescrit l'article 12.8 ci-dessous, le successeur des Actionnaires Commandités. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée dans les un (1) an suivant la nomination de l'administrateur par le Réviseur d'Entreprises Agréé.

II. Capital - Actions - Cession

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par deux (2) Actions de Catégorie A et trente mille neuf cent quatrevingt-dix-huit (30.998) Actions de Catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Actions de Catégorie A sont détenues à tout moment par les Actionnaires Commandités.

Les Actions de Catégorie B sont détenues à tout moment par les Actionnaires Commanditaires.

6.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts en vertu de l'article 12.8 de ces Statuts.

Art. 7. Actions.

7.1. Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

7.2. A l'égard de la Société, les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action. Les copropriétaires doivent nommer une (1) seule personne pour les représenter envers la Société.

7.3. Les Actions de Catégorie A ont les droits et obligations qui leur sont accordés en conformité avec les Statuts et doivent être identiques à tous égards. Chacune donne droit à un vote à toute Assemblée Générale.

7.4. Les Actions de Catégorie B ont les droits et obligations qui leur sont accordés en conformité avec les Statuts et doivent être identiques à tous égards. Chacune donne droit à un vote à toute Assemblée Générale.

7.5. Un registre des Actions est tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

7.6. Toute distribution faite sur les Actions, que celle-ci soit en numéraire ou en nature, sous forme (en ce compris, sans réserve) de dividendes, boni de liquidation, remboursement ou autrement, sera payée et distribuée aux Actionnaires hors des sommes disponibles pour la distribution en conformité avec la Loi.

7.7. La Société peut racheter ses propres Actions, sous réserve de l'approbation unanime des Actionnaires et sous réserve des limites prévues par la Loi.

Art. 8. Cession d'Actions.

8.1. Les Actions sont cédées, en conformité avec les dispositions suivantes, par déclaration écrite de cession, enregistré dans le registre des Actions, une telle déclaration de cession devant être datée et exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les procurations appropriées, ou conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter comme preuve de la cession tous autres instruments de cession satisfaisant pour la Société. Des conditions supplémentaires à celles expressément énoncées dans les Statuts peuvent être consenties par écrit par les Actionnaires dans la Convention de Gouvernance concernant la cession d'Actions (ou d'intérêts dans ces Actions), qui consistent, sans s'y limiter, dans des dispositions sur toute cession autorisée, toute cession forcée et toute option de vente ou option d'achat. Les cessions d'Actions doivent se conformer aux conditions supplémentaires des présents Statuts. Les Actionnaires Commandités sont en droit de refuser l'enregistrement de toute cession d'Actions qui ne serait pas conforme aux Statuts ni aux termes de la Convention de Gouvernance.

8.2. Aucun des Actionnaires Commandités ne pourra vendre, céder, transférer, échanger, donner en gage ou autrement aliéner tout ou une partie de leurs Actions de Catégorie A ou de n'importe lequel de leurs droits et obligations en tant qu'actionnaire gérant commandité de la société, sans l'approbation de l'Assemblée Générale, en ce compris l'approbation unanime des Associés Commanditaires. L'approbation préalable de l'Assemblée Générale ne sera cependant pas requise (i) pour un gage consenti selon la Convention de Gouvernance et (ii) dans le cas où un tiers étant une Partie Eligible et achetant simultanément toutes les Actions de Catégorie A et toutes les Actions de Catégorie B appartenant à un Actionnaire Commandité et un Actionnaire Commanditaire qui sont Affiliés l'un de l'autre et sous réserve des dispositions de l'article 8.3 ci-dessous et à condition que la procédure énoncée dans les clauses 8.4, 8.5 et 8.6 ci-dessous soit strictement respectée.

8.3. A moins que les Actionnaires n'en aient convenu autrement dans la Convention de Gouvernance, si un Actionnaire décide de ou est tenu de céder toute Action soit à un autre Actionnaire de la Société soit à un tiers (que ce soit en vertu des Statuts de la Société ou autrement convenu entre les Actionnaires), une telle cession peut uniquement se rapporter à tous les Intérêts ZT concernés.

8.4. Sous réserve de toute autre restriction de cession contenue dans la Convention de Gouvernance, si un Actionnaire Commanditaire souhaite céder toutes ses Actions (l'Actionnaire Commanditaire Cédant) de quelque manière que ce soit à tout tiers (qui n'est pas la filiale en propriété exclusive d'un Actionnaire Commanditaire existant), celui-ci le peut uniquement si ce tiers acheteur est une Partie Eligible et il doit notifier la cession envisagée de toutes ses Actions à ou aux autre(s) Actionnaire(s) en indiquant (i) le prix d'achat proposé pour ces Actions et (ii) les termes et conditions de cette cession envisagée dans un avis de vente (l'Avis de Vente).

Le prix d'achat proposé indiqué dans l'Avis de Vente doit refléter un prix payé à cent pour cent (100 %) en numéraire, avec un ensemble standard de déclarations et garanties raisonnablement attendues par un investisseur institutionnel pour une vente et un achat d'Actions selon les conditions du marché.

Le ou les Actionnaires Commanditaires non cédant(s) peuvent décider, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de réception de l'Avis de Vente ou la réception d'un avis précisant que depuis l'Avis de Vente le prix d'achat proposé a été augmenté (cette notification devant être faite promptement) d'exercer un de leurs droits suivants:

(i) notifier l'Actionnaire Commanditaire Cédant de son intention d'acquérir les Actions au prix d'achat proposé et conformément aux termes et conditions notifiés dans l'Avis de Vente. L'Actionnaire Commanditaire non cédant a ainsi un délai de soixante (60) jours pour compléter l'acquisition et obtenir toutes les autorisations nécessaires (un tel délai pouvant être étendu jusqu'à six (6) mois si l'approbation d'Uokik est requise, cette approbation devant être sollicitée dans les meilleurs délais); ou

(ii) demander la vente conjointe de ses Actions à un acheteur tiers étant une Partie Eligible sélectionnée par l'Actionnaire Commanditaire Cédant aux mêmes termes et conditions que ceux décrits dans l'Avis de Vente (le Droit de Sortie Conjointe), à l'exception du prix qui peut être égal ou plus élevé que celui déterminé dans l'Avis de Vente, mais qui dans tous les cas sera toujours identique au prix conclu entre l'Actionnaire Commanditaire Cédant et le tiers acheteur des Actions de l'Actionnaire Commanditaire Cédant. La vente conjointe et l'obtention de toutes les autorisations nécessaires doivent être complétées dans un délai de six (6) mois à dater de la notification par l'Actionnaire Commanditaire de l'exercice de son Droit de Sortie Conjointe.

Le défaut d'exercice des droits prévus aux points (i) et (ii) de cet article 8.4 avant la fin du délai de quatre-vingt-dix (90) jours sera considéré comme un refus d'achat et un refus d'exercice du Droit de Sortie Conjointe. L'Actionnaire Commanditaire Cédant sera alors en droit d'exécuter la cession de ses Actions à un tiers acheteur de bonne foi qui est une Partie Eligible (Eligible Party) choisie par l'Actionnaire Commanditaire Cédant (Transferring LP) à condition qu'il continue à être une Partie Eligible et à condition que la cession soit faite aux mêmes termes et conditions notifiés dans l'Avis de Vente à l'exception du prix qui peut être égal ou plus élevé. La cession (en ce compris l'obtention de toutes les autorisations nécessaires) doit être complétée dans un délai de six (6) mois à dater de l'Avis de Vente. Si ces conditions ne sont pas remplies, l'Actionnaire Commanditaire Cédant voulant céder ses Actions devra renouveler la procédure prévue à cet article.

8.5. Sous réserve de toute restriction de cession contenue dans la Convention de Gouvernance, tout Actionnaire Commanditaire peut céder toutes, et pas seulement une partie de celles-ci, ses Actions de Catégorie B dans la Société à un de ses Affiliés, et seulement ensemble avec tous ses Intérêts ZT. Cette cession n'aura d'effet envers la Société qu'à condition que le cessionnaire ait dûment adhéré à gouvernance ou pacte d'actionnaires, en vigueur à tout moment, auxquels la Société est une partie.

Dans le cas d'une cession de toutes ses Actions de Catégorie B par un Actionnaire Commanditaire à un de ses Affiliés.

8.6. Une cession d'Intérêts ZT ne prendra effet que si le cessionnaire a dûment adhéré à la Convention de Gouvernance.

8.7 Tout transfert direct ou indirect d'Intérêts ZT permis par le Contrat de Gouvernance doit être un transfert autorisé par les présents Statuts et les actionnaires concernés seront considérés comme ayant renoncé aux restrictions de transferts contenues dans les Statuts au sens le plus large permis par le Contrat de Gouvernance et rien dans ces Statuts ne sera considéré comme empêchant un tel transfert.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires.

9.1. Les Actionnaires Commandités sont conjointement et solidairement responsables de toutes les dettes de la Société, dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être payées hors des actifs de la Société.

9.2. Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur du montant qu'ils ont apporté dans la Société en souscrivant les Actions (en ce compris toute prime d'émission payée sur les Actions souscrites).

III. Gestion - Représentation

Art. 10. Administration de la Société.

10.1. La Société est gérée par les Actionnaires Commandités, agissant conjointement. Si seulement un Actionnaire Commandité est disponible pour prendre des décisions, l'Actionnaire Commandité restant ne doit pas prendre de décisions au-delà de celles requises en ce qui concerne des mesures nécessaires requises et/ou désirables pour protéger les actifs et notifiera sans délai ces décisions à l'autre Actionnaire Commandité.

10.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence des Actionnaires Commandités, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.3. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par les Actionnaires Commandités à un ou plusieurs agents, qu'il(s) soi(en)t Actionnaire(s) ou non, pour des tâches spécifiques.

10.4. La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux (2) Actionnaires Commandités ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature spéciale a été délégué, dans la limite de ce pouvoir.

10.5. Les Actionnaires Commandités peuvent être révoqués, avec ou sans motif, par les Actionnaires à une Assemblée Générale extraordinaire conformément avec les conditions exigées pour la modification des Statuts et en conformité avec l'article 12.8 des présents Statuts, sous réserve toutefois que les Actionnaires Commandités ne peuvent être révoqués uniquement avec motif avant le 31 Décembre 2013.

10.6. L'Actionnaire Commandité dont la révocation est sujette au vote de l'Assemblée Générale ne prendra pas part au vote et les Actions de cet Actionnaire seront ignorées aux fins de déterminer si une proportion suffisante de voix a été exprimée.

10.7. Aucun Actionnaire Commandité ne peut démissionner de ses fonctions de gérance dans la Société autrement que dans le cas d'une cession autorisée des Actions de Classe A de la Société qu'il détient sans avoir donné un avis préalable de 6 (six) mois à la Société et sans préjudice du transfert d'actions au niveau de cet Actionnaire Commandité permis par le Contrat de Gouvernance.

10.8. Aucun Actionnaire ne peut demander la liquidation de la Société pour justes motifs sans avoir donné un avis préalable d'1 (un) mois.

IV. Assemblées générales

Art. 11. Pouvoirs et Droits de vote.

11.1. L'Assemblée Générale valablement constituée représente tous les Actionnaires de la Société.

11.2. Des résolutions des Actionnaires peuvent être adoptées lors d'Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires en conformité avec la Loi et ces Statuts.

Art. 12. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

12.1. Les Assemblées Générales peuvent être convoquées soit par les Actionnaires Commandités soit par les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10 %) du capital social de la Société qui le requièrent. Les Assemblées Générales doivent être convoquées avec un préavis d'au moins quinze (15) jours.

12.2. Chaque Assemblée Générale est tenue à Luxembourg au lieu et heure et avec l'ordre du jour, tel que précisé dans la convocation à la réunion.

12.3. La réunion peut être tenue sans convocation préalable si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion.

12.4. Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale, en utilisant tous moyens de communication écrits, en ce compris le télégramme, le télex, la télécopie ou l'e-mail (ces délégations devant être confirmées par lettre à la Société).

12.5. Chaque Actionnaire peut également participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

12.6. Chaque Actionnaire peut également voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Ces formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution proposée, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, télécopie ou e-mail au siège social de la Société. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus préalablement à la réunion tel que spécifié dans la convocation. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls et non avenus.

12.7. Sauf exception découlant de la Loi ou les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale ordinaire dûment convoquée sont adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) de toutes les Actions dans la Société, quel que soit le nombre d'Actionnaires présents ou représentés.

12.8. Une Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour la modification de toutes dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins deux tiers (2/3) du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Les résolutions devront être adoptées par la majorité des deux tiers (2/3) de toutes les Actions de la Société, quel que soit le nombre d'Actionnaires présents ou représentés. Sous réserve de l'article 10.6, cette majorité des deux tiers (2/3) de toutes les Actions de la Société doit cependant inclure le vote positif de chaque Actionnaire Commandité sur son Action de Classe A si le changement envisagé défavorise substantiellement ou peut défavoriser leur position d'Actionnaire Commandité.

12.9. Les résolutions suivantes seront soumises à l'Assemblée Générale dans les conditions énoncées à l'article 12.8:

- (i) une modification des Statuts, une augmentation de capital de la Société;
- (ii) la liquidation, dissolution, procédure d'insolvabilité, fusion, scission ou tout autre restructuration de la Société; et
- (iii) la révocation (avec ou sans motif) de tout Actionnaire Commandité.

12.10. Toutes les décisions suivantes des Actionnaires Commandités sont sujettes à l'approbation préalable de l'Assemblée Générale dans les conditions énoncées à l'article 12.8:

(i) un changement matériel dans la nature des affaires conduites par la Société, ou l'autorisation de faire de même au niveau de WIII ou au niveau de la Société ZT ou au niveau de ZT Skylight ou au niveau de ZT FinCo;

(ii) une modification des statuts, une augmentation de capital, un rachat d'actions de la Société, de WIII, de la Société ZT, de ZT Skylight et de ZT FinCo;

(iii) l'octroi d'un prêt, garantie ou actifs grevant pour un montant dépassant l'équivalent de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) ou l'autorisation de faire de même au niveau de la Société, au niveau de WIII, au niveau de la Société ZT ou au niveau de ZT Skylight ou au niveau de ZT FinCo;

(iv) l'investissement, l'achat ou la vente d'actif valant plus de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) ou l'autorisation de faire de même au niveau de la Société, au niveau de WIII, au niveau de la Société ZT ou au niveau de ZT Skylight ou au niveau de ZT FinCo;

(v) la conclusion d'un accord concernant les actifs de la Société, conclu entre la Société et toute entité qui est affiliée à un autre actionnaire ou l'autorisation de faire de même au niveau de WIII, ou au niveau de la Société ZT ou au niveau de ZT Skylight ou au niveau de ZT FinCo;

(vi) la liquidation, dissolution, procédure d'insolvabilité, fusion, scission et toute autre restructuration de la Société ou de WIII, la Société ZT, ZT Skylight ou de ZT FinCo.

V. Contrôle - Comptes annuels – Affectation des bénéfices

Art. 13. Contrôle. Le contrôle de la Société sera confié à un réviseur d'entreprises agréé (le Réviseur d'Entreprises Agréé). Le Réviseur d'Entreprises Agréé est nommé par l'Assemblée Générale ordinaire qui détermine sa rémunération ainsi que la durée de son mandat, tel que prévu par la loi du 18 décembre 2009 sur la profession de l'audit. Le Réviseur d'Entreprises Agréé sera élu pour un mandat ne pouvant dépasser six (6) années et sera rééligible. Dans le cas où deux (2) des trois (3) critères définis à l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée à tout moment (la Loi de 2002) ne sont pas remplis, le Réviseur d'Entreprises Agréé supervisera uniquement les livres et comptes de la Société, comme le prévoit la Loi. Le Réviseur d'Entreprises Agréé ne doit pas donner son avis sur toutes les matières qui réfèrent aux Actionnaires Commandités et ne doit pas autoriser des actes qui ne relèvent pas de ses pouvoirs. Dans le cas où deux (2) des trois (3) critères définis à l'article 35 de la Loi de 2002 sont remplis, le Réviseur d'Entreprises Agréé agit selon les dispositions de la Loi de 2002. Le Réviseur d'Entreprises Agréé exerce tous les pouvoirs confiés par la loi au conseil de surveillance.

Art. 14. Exercice social et Assemblée Générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

14.2. Chaque année, en référence à la fin de l'exercice social de la Société, les Actionnaires Commandités doivent dresser le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant une indication sur la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société. .

14.3. Les Actionnaires Commandités, un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, fourniront des documents justificatifs et un rapport sur les opérations de la Société au Réviseur d'Entreprises Agréé qui doit préparer un rapport exposant ses propositions.

14.4. L'Assemblée Générale annuelle est tenue, en conformité avec la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social comme spécifié dans la convocation à cette réunion, le troisième (3^{ème}) vendredi de juin de chaque année à 14h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvré pour les banques à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le jour ouvré suivant.

14.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif des Actionnaires Commandités, des circonstances exceptionnelles comme indiquées dans l'article 3.2 des Statuts le requièrent.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social, tel qu'indiqué, augmenté ou réduit à tout moment comme prévu à l'article 6 de ces Statuts.

15.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et elle peut décider de l'allouer au paiement d'un dividende, à sa seule discrétion, si celle-ci croit que cette décision répond au mieux à l'objet social et à la culture de la Société.

15.3. Les dividendes, lorsqu'ils sont exigibles, sont distribués au lieu et place déterminés par les Actionnaire Commandités, en conformité avec la décision de l'Assemblée Générale. Les dividendes peuvent être payés en euro ou toute autre devise choisie par les Actionnaires Commandités.

15.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par les Actionnaires Commandités;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) dans leur rapport au Actionnaires, selon le cas, le Réviseur d'Entreprises Agréé doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par une ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, agissant en conformité avec les modalités requises pour la modification des Statuts, en vertu de l'article 12.8 de ces Statuts qui détermine leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans les résolutions de l'Assemblée Générale ou dans la Loi, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux Actions détenues par chacun d'entre eux dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Dispositions générales.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégamme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique si cet e-mail ou autre moyen de communication électronique est confirmé par un courrier le jour suivant.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Là-dessus,

ZT General Partner S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Catégorie A, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un euro (EUR 1,-).

ZT Poland II, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Catégorie A, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un euro (EUR 1,-).

Unibail-Rodamco Poland 3 B.V., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) Actions de Catégorie B, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 30.998,-).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le soussigné notaire déclare que les conditions prévues par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses amendements, ont été observés.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.300.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

(a) La personne suivante est nommée en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une durée qui expirera à la première Assemblée Générale annuelle:

Ernst & Young S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social situé au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée avec le Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

(b) Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

(c) La rémunération annuelle des Actionnaires Commandités pour l'accomplissement de leur mandat fera l'objet d'une rémunération fixe à payer par la Société en conformité avec la Convention de Gouvernance.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. BLESS, A. BRAQUET, J. MULLMAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41725. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133685/933.

(110154186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Meca International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.795.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du gérant qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 5 septembre 2011, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 22 septembre 2011; Relation: EAC/2011/12540, que le gérant a pris les décisions suivantes:

Que le siège social de la société du 40, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, a été transféré à sa nouvelle adresse sise à 20, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011134499/13.

(110155501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Pennel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 100.071.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 14 mai 2011 que:

- Monsieur Olivier LAVEDRINE, Administrateur-délégué, demeurant 63, rue de Ruysbroeck à B-1000 Bruxelles, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011134557/15.

(110155493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

PROGNA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 9, rue Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 80.911.

—
Extrait de décision du conseil d'administration

Les administrateurs de la société anonyme PROGNA LUXEMBOURG S.A., ayant son siège à 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51120, décident d'élire Maître Lex THIELEN, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 10, rue Willy Goergen L-1636 Luxembourg comme Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 10 avril 2011.

Signatures

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2011134564/16.

(110155492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Crawfresh Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, rue Roudenbesch, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 49.367.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 18 avril 2011

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Alain SCHMIT, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, de Monsieur Camille STUDER, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, de Monsieur Michel EISCHEN, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, et de Monsieur Georges ARENDT, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration réunie extraordinairement en date du 18 avril 2011

Monsieur Alain SCHMIT, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011135252/22.

(110155428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Premiere Construction SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 152.229.

Par la présente je vous informe de ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société PREMIERE CONSTRUCTION S.A., avec siège social à L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie, R.C.S. Luxembourg B 152.229 et ce depuis le 28 septembre 2011.

Jean Kayser.

Référence de publication: 2011135368/11.

(110155593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Holzgestaltung Irsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 86.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011137052/10.

(110158351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.920.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.250.

Les Comptes Annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011137056/11.

(110158355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Il Punto S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 258, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.914.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137058/10.

(110158625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Il Punto S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 258, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.914.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137059/10.

(110158627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Il Punto S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 258, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.914.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137060/10.

(110158628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Il Punto S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 258, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.914.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137061/10.

(110158630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Presidential D, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.922.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011137172/11.

(110158379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Presidential Holdings Ferdinand III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.943.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011137173/11.

(110158835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Panelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.

R.C.S. Luxembourg B 6.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANELUX S.A.

Référence de publication: 2011137177/10.

(110158711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Argus Medtrial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 865.928,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 161.502.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of September;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of ARGUS MEDTRIAL HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.502, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 9, 2011 published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1911 of August 19, 2011 (the "Company").

THERE APPEARED:

(i) ARGUS CAPITAL PARTNERS II (Sub-Fund) LP, a limited partnership, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Kleinwort Benson House, Wests Centre, JE4 8PQ, St. Helier, Jersey, (ii) ARGUS CAPITAL PARTNERS II A LP, a limited partnership, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Kleinwort Benson House, Wests Centre, JE4 8PQ, St. Helier, Jersey and (iii) ARGUS CAPITAL PARTNERS II B LP, a limited partnership, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Kleinwort Benson House, Wests Centre, JE4 8PQ, St. Helier, Jersey hereinafter referred as (the "Shareholders"), all duly represented by their general partner, ARGUS CAPITAL (General Partner II) Limited, here all duly represented by Mr. Vincent LINARI, lawyer, born on April 16, 1970 in Luxembourg, having his professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of three proxies given on September 20, 2011.

The above mentioned proxies, being initialled ne varietur by the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The 12.500 (twelve thousand and five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. The Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge having been sufficiently informed beforehand on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders resolve further that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 853,428.- (eight hundred and fifty-three thousand four hundred and twenty-eight Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) to EUR 865,928.- (eight hundred and sixty-five thousand nine hundred and twenty-eight Euros) by the issuance of 853,428 (eight hundred and fifty-three thousand four hundred and twenty-eight) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;

2. Subscription and payment of all the new shares through a contribution in cash;

3. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of the share capital of the Company;

4. Amendment of article 16 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous

Then, after deliberation, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 853,428.- (eight hundred and fifty-three thousand four hundred and twenty-eight Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) to EUR 865,928.- (eight hundred and sixty-five thousand nine hundred and twenty-eight Euros) by the issuance 853,428 (eight hundred and fifty-three thousand four hundred and twenty-eight) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

The Shareholders unanimously resolve that the New Shares will be allocated into the different classes of shares of the Company as follows:

- class A New Shares: 85,359 (eighty-five thousand three hundred and fifty-nine);
- class B New Shares: 85,341 (eighty-five thousand three hundred and forty-one);
- class C New Shares: 85,341 (eighty-five thousand three hundred and forty-one);
- class D New Shares: 85,341 (eighty-five thousand three hundred and forty-one);
- class E New Shares: 85,341 (eighty-five thousand three hundred and forty-one);
- class F New Shares: 85,341 (eighty-five thousand three hundred and forty-one);
- class G New Shares: 85,341 (eighty-five thousand three hundred and forty-one);
- class H New Shares: 85,341 (eighty-five thousand three hundred and forty-one);
- class I New Shares: 85,341 (eighty-five thousand three hundred and forty-one); and
- class J New Shares: 85,341 (eighty-five thousand three hundred and forty-one).

Subscription – Payment:

The Shareholders of the Company declare to subscribe for the 853,428 (eight hundred and fifty-three thousand four hundred and twenty-eight) New Shares, as follows:

ARGUS CAPITAL PARTNERS II (Sub-Fund) LP: 630,769 (six hundred and thirty thousand seven hundred and sixty-nine) New Shares, allocated as follows:

- Class A Shares: 63,085 (sixty-three thousand eighty-five);
- Class B Shares: 63,076 (sixty-three thousand seventy-six);
- Class C Shares: 63,076 (sixty-three thousand seventy-six);
- Class D Shares: 63,076 (sixty-three thousand seventy-six);
- Class E Shares: 63,076 (sixty-three thousand seventy-six);
- Class F Shares: 63,076 (sixty-three thousand seventy-six);
- Class G Shares: 63,076 (sixty-three thousand seventy-six);
- Class H Shares: 63,076 (sixty-three thousand seventy-six);
- Class I Shares: 63,076 (sixty-three thousand seventy-six); and
- Class J Shares: 63,076 (sixty-three thousand seventy-six).

ARGUS CAPITAL PARTNERS II A LP: 141,451 (one hundred and forty-one thousand four hundred and fifty-one) New Shares, allocated as follows:

- Class A Shares: 14,146 (fourteen thousand one hundred and forty-six);
- Class B Shares: 14,145 (fourteen thousand one hundred and forty-five);
- Class C Shares: 14,145 (fourteen thousand one hundred and forty-five);
- Class D Shares: 14,145 (fourteen thousand one hundred and forty-five);
- Class E Shares: 14,145 (fourteen thousand one hundred and forty-five);

- Class F Shares: 14,145 (fourteen thousand one hundred and forty-five);
- Class G Shares: 14,145 (fourteen thousand one hundred and forty-five);
- Class H Shares: 14,145 (fourteen thousand one hundred and forty-five);
- Class I Shares: 14,145 (fourteen thousand one hundred and forty-five); and
- Class J Shares: 14,145 (fourteen thousand one hundred and forty-five).

ARGUS CAPITAL PARTNERS II B LP: 81,208 (eighty-one thousand two hundred and eight) New Shares, allocated as follows:

- Class A Shares: 8,128 (eight thousand one hundred and twenty-eight);
- Class B Shares: 8,120 (eight thousand one hundred and twenty);
- Class C Shares: 8,120 (eight thousand one hundred and twenty);
- Class D Shares: 8,120 (eight thousand one hundred and twenty);
- Class E Shares: 8,120 (eight thousand one hundred and twenty);
- Class F Shares: 8,120 (eight thousand one hundred and twenty);
- Class G Shares: 8,120 (eight thousand one hundred and twenty);
- Class H Shares: 8,120 (eight thousand one hundred and twenty);
- Class I Shares: 8,120 (eight thousand one hundred and twenty); and
- Class J Shares: 8,120 (eight thousand one hundred and twenty).

The 853,428 (eight hundred and fifty-three thousand four hundred and twenty-eight) New Shares have been fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the contributions' existence

Proof of the contributions' existence has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of share capital as described above, first paragraph which from now on shall read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 865,928 (eight hundred and sixty-five thousand nine hundred and twenty-eight Euros), represented by 865,928 (eight hundred and sixty-five thousand nine hundred and twenty-eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Shares"), consisting in multiple classes of Shares (the "Classes of Shares") as follows: a) 86,627 (eighty-six thousand six hundred and twenty-seven) Class A Shares with a nominal value of 1 (one Euro), b) 86,589 (eighty-six thousand five hundred and eighty-nine) Class B Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), c) 86,589 (eighty-six thousand five hundred and eighty-nine) Class C Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), d) 86,589 (eighty-six thousand five hundred and eighty-nine) Class D Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), e) 86,589 (eighty-six thousand five hundred and eighty-nine) Class E Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), f) 86,589 (eighty-six thousand five hundred and eighty-nine) Class F Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), g) 86,589 (eighty-six thousand five hundred and eighty-nine) Class G Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), h) 86,589 (eighty-six thousand five hundred and eighty-nine) Class H Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), i) 86,589 (eighty-six thousand five hundred and eighty-nine) Class I Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), and j) 86,589 (eighty-six thousand five hundred and eighty-nine) Class J Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro)."

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend article 16 of the articles of association of the Company by the insertion of two additional paragraphs, as fourth and fifth paragraph, article which from now on shall read as follows:

" **Art. 16.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 14 (fourteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

The parties hereby agree that any vote, consent or other right to be exercised by ARGUS Capital Partners II A L.P., ARGUS Capital Partners II (Sub-Fund) L.P. and ARGUS Capital Partners II B L.P. (together, the "ARGUS Partnerships") under these Articles shall at all times be exercisable by ARGUS Capital (General Partner II) Limited ("ARGUS GP") acting on behalf of each of the ARGUS Partnerships and in the best interests of those investors holding the majority of the aggregate commitments to the ARGUS Partnerships from time to time.

The obligations of the Company in relation to the exercise of any such votes, consents or other rights by the ARGUS Partnerships shall be limited to providing each of ARGUS GP and the ARGUS Partnerships with notice of such matters in accordance with the Articles, provided that, the Company shall not be required to enquire further in relation to the exercise of the such votes, consents or other rights by ARGUS GP on behalf of the ARGUS Partnerships.

Notwithstanding the above mentioned, if all the shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand three hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with Us, the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de septembre;

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de ARGUS MEDTRIAL HOLDINGS S.à r.l, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.502, constituée par acte notarié de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 juin, 2011 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations sous le numéro 1911 du 19 août 2011 (la «Société»).

Ont comparu:

(i) ARGUS CAPITAL PARTNERS II (Sub-Fund) LP, une limited partnership existant sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Kleinwort Benson House, Wests Centre, JE4 8PQ, St. Helier, Jersey, (ii) ARGUS CAPITAL PARTNERS II A LP, une limited partnership existant sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Kleinwort Benson House, Wests Centre, JE4 8PQ, St. Helier, Jersey et (iii) ARGUS CAPITAL PARTNERS II B LP une limited partnership existant sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Kleinwort Benson House, Wests Centre, JE4 8PQ, St. Helier, Jersey ci-après dénommés (les «Associés»), tous dûment représentés par leur «General Partner» ARGUS CAPITAL (General Partner II) Limited, ici représentés par Monsieur Vincent LINARI, avocat à la Cour, né le 16 avril 1970 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de trois procurations données sous seing privé le 20 septembre 2011.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II. Les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; ils reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Les Associés reconnaissent en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à leur disposition dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant 853.428,- EUR (huit cent cinquante-trois mille quatre cent vingt-huit Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) à un nouveau montant de 865.928,- EUR (huit cent soixante-cinq mille neuf cent vingt-huit Euros) par l'émission de 853.428 (huit cent cinquante-trois mille quatre cent vingt-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune;
2. Souscription et paiement de toutes les nouvelles actions par un apport en numéraire;
3. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social;
4. Modification de l'article 16 des statuts de la Société; et
5. Divers.

Ensuite, après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 853.428,-EUR (huit cent cinquante-trois mille quatre cent vingt-huit

Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cent Euros) à un nouveau montant de 865.928,- EUR (huit cent soixante-cinq mille neuf cent vingt-huit Euros) par l'émission de 853.428 (huit cent cinquante-trois mille quatre cent vingt-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le montant total étant intégralement payé par apports en numéraire.

Il est décidé à l'unanimité que les Nouvelles Parts Sociales seront réparties entre les Associés, dans les différentes classes de parts sociales constituant le capital de la Société, comme suit:

- Nouvelles Parts Sociales de Classe A: 85.359 (quatre-vingt cinq mille trois cent cinquante-neuf);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe B: 85.341 (quatre-vingt cinq mille trois cent quarante et une);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe C: 85.341 (quatre-vingt cinq mille trois cent quarante et une);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe D: 85.341 (quatre-vingt cinq mille trois cent quarante et une);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe E: 85.341 (quatre-vingt cinq mille trois cent quarante et une);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe F: 85.341 (quatre-vingt cinq mille trois cent quarante et une);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe G: 85.341 (quatre-vingt cinq mille trois cent quarante et une);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe H: 85.341 (quatre-vingt cinq mille trois cent quarante et une);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe I: 85.341 (quatre-vingt cinq mille trois cent quarante et une); et
- Nouvelles Parts Sociales de Classe J: 85.341 (quatre-vingt cinq mille trois cent quarante et une).

Souscription - Paiement

Les Associés déclarent souscrire aux 853.428 (huit cent cinquante trois mille quatre cent vingt-huit) Nouvelles Parts Sociales comme suit:

ARGUS CAPITAL PARTNERS II (Sub-Fund) LP: 630.769 (six cent trente mille sept cent soixante-neuf) Nouvelles Parts Sociales réparties comme suit:

- Nouvelles Parts Sociales de Classe A: 63.085 (soixante-trois mille quatre-vingt cinq);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe B: 63.076 (soixante-trois mille soixante-seize);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe C: 63.076 (soixante-trois mille soixante-seize)
- Nouvelles Parts Sociales de Classe D: 63.076 (soixante-trois mille soixante-seize)
- Nouvelles Parts Sociales de Classe E: 63.076 (soixante-trois mille soixante-seize)
- Nouvelles Parts Sociales de Classe F: 63.076 (soixante-trois mille soixante-seize)
- Nouvelles Parts Sociales de Classe G: 63.076 (soixante-trois mille soixante-seize)
- Nouvelles Parts Sociales de Classe H: 63.076 (soixante-trois mille soixante-seize)
- Nouvelles Parts Sociales de Classe I: 63.076 (soixante-trois mille soixante-seize); et

- Nouvelles Parts Sociales de Classe J: 63.076 (soixante-trois mille soixante-seize).

ARGUS CAPITAL PARTNERS II A LP: 141.451 (cent quarante et un mille quatre cent cinquante et une) Nouvelles Parts Sociales réparties comme suit:

- Nouvelles Parts Sociales de Classe A: 14.146 (quatorze mille cent quarante-six);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe B: 14.145 (quatorze mille cent quarante-cinq);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe C: 14.145 (quatorze mille cent quarante-cinq);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe D: 14.145 (quatorze mille cent quarante-cinq);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe E: 14.145 (quatorze mille cent quarante-cinq);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe F: 14.145 (quatorze mille cent quarante-cinq);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe G: 14.145 (quatorze mille cent quarante-cinq);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe H: 14.145 (quatorze mille cent quarante-cinq);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe I: 14.145 (quatorze mille cent quarante-cinq); et
- Nouvelles Parts Sociales de Classe J: 14.145 (quatorze mille cent quarante-cinq).

ARGUS CAPITAL PARTNERS II B LP: 81.208 (quatre-vingt un mille deux cent huit) Nouvelles Parts Sociales réparties comme suit:

- Nouvelles Parts Sociales de Classe A: 8.128 (huit mille cent vingt-huit);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe B: 8.120 (huit mille cent vingt);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe C: 8.120 (huit mille cent vingt);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe D: 8.120 (huit mille cent vingt);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe E: 8.120 (huit mille cent vingt);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe F: 8.120 (huit mille cent vingt);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe G: 8.120 (huit mille cent vingt);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe H: 8.120 (huit mille cent vingt);
- Nouvelles Parts Sociales de Classe I: 8.120 (huit mille cent vingt); et
- Nouvelles Parts Sociales de Classe J: 8.120 (huit mille cent vingt).

Les 853.428 (huit cent cinquante-trois mille quatre cent vingt-huit) Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées au moyen d'apports en numéraire.

Preuve de l'existence des apports

Preuve de l'existence des différents apports a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social décrite ci-dessus, premier paragraphe qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 865.928 EUR (huit cent soixante-cinq mille neuf cent vingt-huit Euros), représenté par 865.928 (huit cent soixante-cinq mille neuf cent vingt-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1-EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales») consistant en des Parts Sociales de classes multiples (les «Classes de Parts Sociales») comme suit: a) 86.627 (quatre-vingt six mille six cent vingt-sept) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de 1-EUR (un Euro), b) 86.589 (quatre-vingt six mille cinq cent quatre-vingt neuf) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 1-EUR (un Euro), c) 86.589 (quatre-vingt six mille cinq cent quatre-vingt neuf) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de 1-EUR (un Euro), d) 86.589 (quatre-vingt six mille cinq cent quatre-vingt neuf) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de 1-EUR (un Euro), e) 86.589 (quatre-vingt six mille cinq cent quatre-vingt neuf) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de 1-EUR (un Euro), f) 86.589 (quatre-vingt six mille cinq cent quatre-vingt neuf) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de 1-EUR (un Euro), g) 86.589 (quatre-vingt six mille cinq cent quatre-vingt neuf) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de 1-EUR (un Euro), h) 86.589 (quatre-vingt six mille cinq cent quatre-vingt neuf) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de 1-EUR (un Euro), i) 86.589 (quatre-vingt six mille cinq cent quatre-vingt neuf) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale 1-EUR (un Euro) et j) 86.589 (quatre-vingt six mille cinq cent quatre-vingt neuf) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de 1-EUR (un Euro).»

Troisième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 16 des statuts de la Société en y insérant deux paragraphes supplémentaires, en quatrième et cinquième paragraphe, afin de donner à l'article 16 la teneur suivante:

« **Art. 16.** Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 14 (quatorze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Les parties conviennent que tout vote, consentement ou autre droit qui doit être exercé par ARGUS CAPITAL PARTNERS II A L.P., ARGUS Capital Partners II (Sub-Fund) L.P. et/ou ARGUS CAPITAL PARTNERS II B L.P. (les «ARGUS Partnerships») selon les présents Statuts sera exercé par ARGUS CAPITAL (GENERAL PARTNER II) LIMITED («ARGUS GP») agissant au nom et pour le compte des ARGUS Partnerships et dans l'intérêt des investisseurs détenant la majorité des engagements globaux dans les ARGUS Partnerships, pour toute la durée de la Société.

Les obligations de la Société en relation avec l'exercice de tels votes, consentements ou autres droits par les ARGUS Partnerships seront limitées à donner à

ARGUS GP ainsi qu'aux ARGUS Partnerships une notification de ces matières en conformité avec les présents Statuts, pourvu que la Société ne soit pas tenue de se renseigner plus avant concernant l'exercice de tels votes, consentements ou autres droits par ARGUS GP pour le compte des ARGUS Partnerships.

Nonobstant ce qui précède, si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être fixés par écrit.»

Aucun autre point n'étant inscrit à l'ordre du jour, l'assemblée a pris fin.

Coûts

Il est décidé que les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à deux mille trois cent cinquante Euros.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: V. LINARI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011. LAC/2011/42234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133697/349.

(110154998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Relais S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.244.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011137197/12.

(110158250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

PSC Sàrl, Patrick Schmit - Computer and Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1F, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 134.401.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351

L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011137178/16.

(110158492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Peinture Moderne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 129.354.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351

L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011137179/16.

(110158454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Pharmadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 150.116.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011137181/10.

(110158658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Poya Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 108.065.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011137185/10.

(110158152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

PPL German Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.884.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011137186/11.

(110158380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

PPL German Real Estate AZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.695.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011137187/11.

(110158384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

PPL German Real Estate BZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.696.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011137188/11.

(110158383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Progetra (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.870.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 octobre 2011.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2011137193/10.

(110158267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Progetra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.602.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2011.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2011137194/10.

(110158268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Beliere Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 6.464.

L'an deux mille onze, le quatorze septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BELIERE HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale, R.C.S. Luxembourg section B numéro 6.464,

constituée suivant acte reçu le 12 juillet 1963, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur

Monsieur Thierry Van de Werve de Vorsslaer, administrateur, demeurant à Howald

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification afférente de l'article 3 des statuts concernant l'objet social, le nouvel objet social sera:

«La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a également pour objet la location de moyens de transport automoteur sans chauffeur ainsi que la location de manèges forains.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts concernant l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** «La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a également pour objet la location de moyens de transport automoteur sans chauffeur ainsi que la location de manèges forains.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. VAN DE WERVE DE VORSELAER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/4088. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133756/68.

(110155068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

RE.DE.RA. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 26, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 74.416.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011137196/10.

(110158531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 125.600.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011137199/11.

(110158684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

S.P.F. NORDLICHT Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137206/9.

(110158359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Publiest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 86.468.

Le bilan consolidé au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351
L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011137195/16.

(110158469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

S.P.F. Vervalo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 145.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137208/9.

(110158445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**Condorcet Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Blue Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.043.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.118,

duly represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 September 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BRE/Blue Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 161.043, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1st April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 May 2011 and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 July 2011 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Condorcet Investment S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of “Condorcet Investment S.à r.l.””

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in British pounds into euro at the exchange rate displayed on the website of OANDA on 1st September 2011, according to which one British pound (GBP 1.-) is the equivalent of one point one three three three euro (EUR 1.1333.-) so as to bring the capital of the Company from its current amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) to sixteen thousand nine hundred ninety-nine euro and fifty cents (EUR 16,999.50.-).

Fifth resolution

The Sole Shareholder further resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of sixteen thousand nine hundred ninety-nine euro and fifty cents (EUR 16,999.50) down to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The reduction of the share capital of an amount of four thousand four hundred ninety-nine euro and fifty cents (EUR 4,499.50) is fully contributed to the share premium account of the Company.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder decides to fix the nominal value of the shares at twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Fifth Resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.”

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den siebten Tag vom September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach dem Recht der Großherzogtum Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 141.118,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht am 7. September 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter (der „Alleinige Gesellschafter“) von BRE/Blue Holdings S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 161.043, gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichneten Notars vom 1. April 2011, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 25. Mai 2011 und veröffentlicht ist und zum letzten Mal gemäß einer Urkunde des Unterzeichneten Notar vom 28. Juli 2011 geändert ist welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist (die „Gesellschaft“).

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die nachfolgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft in „Condorcet Investment S.à r.l.“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut abzuändern:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Condorcet Investment S.à r.l.““

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Nennwert der Anteile zu abzuschaffen.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Kapital der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von seiner derzeitigen Währung, ausgedrückt in Britischen Pfund in Euro auf Grundlage des Wechselkurses umzuwandeln, der am 1. September 2011 auf der offiziellen Webseite von OANDA angezeigt wurde, gemäß Wessen ein Britischer Pfund (GBP 1,-) ein Punkt ein drei drei drei Euro (EUR 1,1333) entspricht, so dass das Gesellschaftskapital von seinen aktuellen fünfzehntausend Britischen Pfund (GBP 15.000,-) auf sechzehntausend neunhundert neunundneunzig Euro und fünfzig Cents (EUR 16.999,50) gebracht wird.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft beschließt das Gesellschaftskapital von seinem derzeitigen Betrag von sechzehntausend neunhundert neunundneunzig Euro und fünfzig Cents (EUR 16.999,50) auf einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-).

Die Kapitalherabsetzung, die von viertausend vierhundert neunundneunzig Euro und fünfzig Cents (EUR 4.499,50) besteht, wird dem Ausgabeagio zukommen.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Nennwert der Anteile auf je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) festzusetzen.

Fünfter Beschluss

Als Folge der vorangehenden Beschlüsse, beschließt der Alleinige Gesellschafter den Artikel 6 erster Absatz der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr eintausend dreihundert Euro (€ 1.300,-).

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12047. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011133766/120.

(110154432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

S.P.F. Wahrheit S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137210/9.

(110158517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Savena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011137211/11.

(110158240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Scheme Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137212/10.

(110158874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Sieberath International Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Z.I. Giaellewee.

R.C.S. Luxembourg B 153.314.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137213/9.

(110158572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Soluxol, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 6.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. BLONDEAU / R. THILLENS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011137214/11.

(110158183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Springwater Residential Property Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011137216/10.

(110158367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Stronghold S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137221/10.

(110158406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Secret Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 7, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 49.985.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011137228/10.

(110158640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.434.

In the year two thousand and eleven.

On the twelfth of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1. The Canyon Value Realization Master Fund, L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, KY1-9007 Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, and

2. CANYON VALUE REALIZATION FUND, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, with its registered office at National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Kent County, Delaware 19901, United States of America,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) Canyon Capital Finance S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 116434, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on March 31, 2006, published in the Mémorial C number 1399 of July 20, 2006, and that its articles of association have been amended by a deed received by the undersigned notary on January 30, 2008, published in the Memorial C number 747 of March 27, 2008,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The number of Class A Managers and Class B Managers is increased from two (2) to three (3) respectively and the limitation of their mandate for a period not exceeding six years is erased.

Second resolution

As a consequence of such increase of the number of managers, article 9 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of three Class A Managers and three Class B Managers (the "Managers").

They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder, if there is only one shareholder, or by a resolution of the shareholders if there are two or more shareholders."

Third resolution

Mr. Frank PLETSCHE, company director, born in Trier (Germany), on July 15, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as Class A Manager for an unlimited period.

Fourth resolution

Mr. Matthew E.R. PRINN, private employee, born in Hong Kong (at the time, a Territory of the United Kingdom), on May 11, 1974, residing professionally at 2000 Avenue of the Stars, 11th Floor, Los Angeles, California -90067 (United States of America), is appointed as Class B Manager for an unlimited period.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le douze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. The Canyon Value Realization Master Fund, L.P., un "exempted limited partnership" constitué et existant sous les lois des Iles Caymans, avec siège à c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, KY1-9007 Grand Cayman, Iles Caymans, Antilles Britanniques, et

2. CANYON VALUE REALIZATION FUND, L.P., un "limited partnership" constitué et soumis aux lois du Delaware, avec siège à National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Kent County, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique,

représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Canyon Capital Finance S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 116434, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 31 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1399 du 20 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant, en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 747 du 27 mars 2008,

et que les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le nombre de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B est respectivement augmenté de deux (2) à trois (3) et la limitation de leur mandat pour une période ne dépassant pas six ans est supprimée.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation du nombre de gérants, l'article 9 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9. Conseil de gérance.** La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé de trois Gérants de Catégorie A et de trois Gérants de Catégorie B (ci-après les "Gérants").

Ils sont révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique si la société comporte un associé unique ou par décision des associés si la société comporte plusieurs associés."

Troisième résolution

Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

Monsieur Matthew E.R. PRINN, employé privé, né à Hong Kong (auparavant, territoire du Royaume-Uni), le 11 Mai 1974, demeurant professionnellement à 2000, Avenue of the Stars, 11^{ème} étage, Los Angeles, Californie -90067 (Etats-Unis d'Amérique) est nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 septembre 2011. Relation GRE/2011/3274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133771/110.

(110154752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Secret Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 7, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 49.985.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011137229/10.

(110158641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Shing Shuan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 56, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.815.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137231/10.

(110158191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011137233/11.

(110158238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011137235/11.

(110158236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Clanoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.157.

Im Jahre zwei tausend und elf.

Den zweiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1.- Herr Norbert MASSFELLER, Rentner, geboren in Trier (Deutschland) am 16. August 1946, wohnhaft in D-50508 Köln-Junkersdorf, Donauweg 14 (Deutschland);

2.- Frau Claudia MASSFELLER, Hausfrau, geboren in Köln (Deutschland) am 5. Oktober 1954, wohnhaft in D-50508 Köln-Junkersdorf, Donauweg 14 (Deutschland).

beide hier vertreten durch Frau Jasmin SCHUH, Privatangestellte, geschäftsansässig in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, aufgrund von privatschriftlichen Vollmachten.

Welche Vollmachten, von der Vollmachtnehmerin und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, ersuchen den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Clanoma S.à r.l., mit Sitz in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, H.G.R. Luxemburg Nummer B 160157, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 30. März 2011 und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1345 vom 21. Juni 2011.

Die Komparenten erklären die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Clanoma S.à r.l. zu sein und ersuchen den amtierenden Notar die von ihnen gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Tagesordnung

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um siebenhundertfünfzigtausend Euro (750.000,-), um es von seinem jetzigen Betrag von einhundertfünfzigtausend Euro (150.000,- EUR) auf neunhunderttausend Euro (900.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von siebenhundertfünfzig (750) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR).

2.- Zeichnung und Einzahlung der neuen Anteilen durch Sacheinlage der Immobilien D-50858 Köln-Junkersdorf, Donauweg 14, Eigentumswohnung 1. Obergeschoss links, und D-50858 Köln-Weiden, Lübecker Straße 4, 5. Obergeschoss, Wohnung 450, durch Bareinlage von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR), sowie Verzicht von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) des Gesellschafterdarlehens vom 18. Juli 2011.

3.- Entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung.

4.- Diverses

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um siebenhundertfünfzigtausend Euro (750.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von hundertfünfzigtausend Euro (150.000,- EUR) auf neunhunderttausend Euro (900.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von siebenhundertfünfzig (750) neuen Anteilen mit einem

Nennwert von je eintausend Euro (1.000.- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Anteile.

*Zweiter Beschluss
Einzahlung und Zeichnung*

Die siebenhundertfünfzig (750) neuen Anteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Norbert Massfeller, vorgenannt, dreihundertfünfsiebzig Anteile;	375
2.- Frau Claudia Massfeller, vorgenannt, dreihundertfünfsiebzig Anteile;	375
Total: siebenhundertfünfzig Anteile;	750

Die Gesellschafter erklären dass, alle Anteile wie folgt vollständig eingezahlt wurden:

- durch Sacheinlage der Immobilie D-50858 Köln-Junkersdorf, Donauweg 14, Eigentumswohnung 1. Obergeschoss links, eingetragen im Grundbuch des Amtsgerichts Köln von Lövenich über einen Wert von vierhundertfünfzigtausend Euro (450.000,- EUR)

- durch Sacheinlage der Immobilie D-50858 Köln-Weiden, Lübecker Straße 14, Eigentumswohnung 5. Obergeschoss, Wohnung 450, eingetragen im Grundbuch des Amtsgerichts Köln von Lövenich über einen Wert von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR)

- durch Verzicht auf einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) aus dem Gesellschafterdarlehen vom 18. Juli 2011.

- durch Bareinlage von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) durch die Gesellschafter Claudia und Norbert MASSFELLER, welche Summe der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Die Gesellschafter erklären unwideruflich, dass Sie, schnellstens, alle notwendigen Schritte einleiten werden, um die beiden ersten Sacheinlagen bei den zuständigen Behörden auf die Gesellschaft überschreiben zu lassen.

Dritter Beschluss

Gemäß vorhergehendem Beschluss wird Artikel fünf der Satzung dementsprechend abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt neunhunderttausend Euro (EUR 900.000,-) und ist eingeteilt in neunhundert (900) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-)."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 2.400,- EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Norbert MASSFELLER, retraité, né à Trèves (Allemagne) le 16 août 1946, demeurant à D-50508 Cologne-Junkersdorf, Donauweg 14 (Allemagne);

2.- Madame Claudia MASSFELLER, femme au foyer, née à Cologne (Allemagne) le 5 octobre 1954, demeurant à D-50508 Cologne-Junkersdorf, Donauweg 14 (Allemagne).

ici représentés par Madame Jasmin SCHUH, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Clanoma S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1345 du 21 juin 2011.

Les comparants ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept cent cinquante mille Euros (EUR 750.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) à neuf cents mille Euros (EUR 900.000,-) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération des nouvelles parts sociales par apport en nature des immeubles D-50858 Köln-Junkersdorf, Donauweg 14, Eigentumswohnung 1. Obergeschoss links, et D-50858 Köln-Weiden, Lübecker Straße 4, 5. Obergeschoss, Wohnung 450, par paiement en espèces de cent mille Euro (100.000,- EUR) ainsi que renonciation de cent mille Euro (100.000,- EUR) du contrat de prêt avec les associés en date du 18 juillet 2011.

3. Modification de l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions précédemment prises;

4. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de sept cent cinquante mille Euro (EUR 750.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille Euro (EUR 150.000,-) à neuf cent mille Euro (EUR 900.000,-) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Souscription et Libération

Les sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- M. Norbert MASSFELLER, préqualifié, trois cent soixante-quinze parts sociales;	375
2.- Mme Claudia MASSFELLER, préqualifiée, trois cent soixante-quinze parts sociales;	375
Total: sept cent cinquante parts sociales;	750

Les associés déclarent que la libération des nouvelles parts sociales a été réalisé comme suit:

- par apport en nature de l'immeuble D-50858 Köln-Junkersdorf,

Donauweg 14, Eigentumswohnung 1. Obergeschoss links“, inscrit auprès du cadastre du tribunal d'instance de Cologne de Lövenich, pour un montant de quatre cent cinquante mille Euro (450.000,- EUR),

- par apport en nature de l'immeuble „D-50858 Köln-Weiden,

Lübecker Straße 14, Eigentumswohnung 5. Obergeschoss, Wohnung 450“, inscrit auprès du cadastre du tribunal d'instance de Cologne de Lövenich, pour un montant de cent mille Euro (100.000,- EUR),

- par la renonciation à un montant de cent mille Euro (100.000,- EUR) du contrat de prêt avec les associés en date du 18 juillet 2011,

- par paiement en espèces d'un montant de cent mille Euro (100.000,- EUR) par les associés Claudia et Norbert MASSFELLER, laquelle somme se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Les associés déclarent irrévocablement, qu'ils se chargeront immédiatement, d'entreprendre les démarches nécessaires pour faire transcrire les deux premiers apports en nature auprès des autorités compétentes.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à neuf cent mille Euro (EUR 900.000,-) représenté par neuf cents (900) parts sociales ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 2.400,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue allemande, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte allemand et le texte français, le texte allemand fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau de l'assemblée ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jasmin SCHUH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2011. Relation GRE/2011/33379. Reçu soixante-quinze euros 75,00,- €
Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133774/149.

(110154965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Shiplux VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011137237/11.

(110158234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Signature Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.437.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011137238/13.

(110158244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Sipor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 37.499.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.10.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011137240/12.

(110158646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Soda International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 111.294.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011137242/11.

(110158876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Chamerly SCI, Société Civile Immobilière.
Siège social: L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg E 4.574.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Charles Jean Marcel HAMER, docteur en droit, né le 30 janvier 1948 à Luxembourg, demeurant à L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières.

2. Madame Lydia Marie Noella DELAUNAY, sans état, née le 6 avril 1948 à Saint-Germain en Laye, France, demeurant à L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société du groupe.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement sous quelque forme que ce soit, dans tous instruments financiers, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de "CHAMERLY SCI".

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à DIX MILLE EUROS (10.000.- EUR) représenté par DIX MILLE (10.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune que les comparants déclarent souscrire comme suit:

1. Monsieur Charles Jean Marcel HAMER préqualifié: cinq mille (5.000) parts d'intérêts;

2. Madame Lydia Marie Noella DELAUNAY préqualifiée: cinq mille (5.000) parts d'intérêts;

TOTAL: dix mille parts d'intérêts (10.000).

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées en espèces de telle sorte que la somme de DIX MILLE EUROS (10.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Il est expressément prévu que la propriété de chaque part d'intérêt représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété soit en usufruit et en nue-propriété, et, dans ce dernier cas, respectivement par un associé dénommé "usufruitier" et par un autre associé dénommé "nu-propriétaire".

Sans préjudice des règles de droit civil, où les relations entre l'usufruitier et le nu-propriétaire résultent d'éventuels accords séparément conclus entre eux à l'égard de la société, les droits attachés à leurs qualités respectives sont les suivants:

Usufruitier:

- droits sociaux dans leur ensemble (à l'exception des droits ci-après réservés au nu-propriétaire) et plus spécifiquement:
- droits de vote aux assemblées générales,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des parts sociales nouvelles en cas d'augmentation de capital,
- droit au produit de la liquidation en proportion de ses droits d'usufruitier.

Nu-propriétaire:

- droit au produit de liquidation de la société en proportion de ses droits de nu-propriétaire.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes dans le respect de ce qui est prévu à l'article 5 ci-dessus en cas de démembrement de la propriété des parts.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition. Les associés-gérants ont le pouvoir de gestion du bien immobilier et sont libres de le céder.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts d'intérêts.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés dans le respect de ce qui est prévu à l'article 5 ci-dessus en cas de démembrement de la propriété des parts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au droits et au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

132094

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à mille euros (EUR 1.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Charles Jean Marcel HAMER préqualifié, et son épouse
 - Madame Lydia Maria Noella DELAUNAY préqualifiée.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par leur signature conjointe.

2. Le siège social de la société est fixé à L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnés aux comparants connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HAMER, L. DELAUNAY, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42153. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133790/131.

(110154707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Sodi International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137243/10.

(110158405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Solid Trees Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 138.233.

Les comptes annuels sociaux de Solid Trees Investment Fund, arrêtés au 31 décembre 2010 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

SOLID TREES INVESTMENT FUND

Référence de publication: 2011137247/14.

(110158127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

REMONDIS DATA Office, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.242.

Im Jahre zweitausend elf den neunzehnten September

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft deutschen Rechts REMONDIS DATA Office GmbH, mit Sitz in D-48301 Nottuln, Industriestrasse 5, eingetragen unter der Nummer HRB 2671 im Handelsregister B des Amtsgerichts Coesfeld (D),

hier vertreten durch einen Geschäftsführer, Herrn Jens KUMBRINK, Diplom Kaufmann, wohnhaft in D-48167 Münster, Vogelrohrsheide 25 und einen Prokuristen, Herrn Uwe SCHREIBER, wohnhaft in D-48301 Nottuln Appelhülsen, Hellerstraße 31,

beide hier vertreten durch Herrn Christoph FANK mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift erteilt in Nottuln (D), am 18. April 2011.

Diese Vollmacht bleibt nach gehöriger «ne varietur» Unterzeichnung durch die Parteien und den verhandelnden Notar bei gegenwärtiger Urkunde, um mit ihr eingetragen zu werden.

Die erschienene bzw. vertretene Partei bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

- die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „REMONDIS DATA Office“ vormals «SERVAL Sàrl, Services de Récupération et de Valorisation Luxembourg», mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss (1995 2408 677) wurde durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg am 20. September 1995 gegründet, die Urkunde wurde im Gesetzblatt «Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» Nummer 626 vom 8. Dezember 1995 veröffentlicht.

Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zuletzt aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz, am 20. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2365 vom 27. September 2008,

- die Gesellschaft ist im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 102.242 eingetragen,
- das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundsiebzig Euro (25,- €),
- die erschienene Partei ist alleiniger Anteilseigner der vorgenannten Gesellschaft REMONDIS DATA Office.

Die Generalversammlung stellt fest, dass der alleinige Teilhaber der Gesellschaft, seine Gesellschaftsbezeichnung geändert hat, diese lautet nunmehr "Rhenus Data Office GmbH" und nicht mehr "Remondis Data Office GmbH".

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) durch Bareinlage, ohne Schaffung von neuen Anteilen, aber durch Erhöhung des Nennwertes der bestehenden Anteile.

Die Einzahlung in bar der Kapitalaufstockung in Höhe von zwanzigtausend Euro (20.000,- €) erfolgte sogleich, so daß ab sofort dieser Betrag der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Die Einzahlung erfolgt vollständig durch den alleinigen Teilhaber, der Gesellschaft Rhenus Data Office GmbH, mit Sitz in D-48301 Nottuln, Industriestrasse 5, eingetragen im Amtsgericht Coesfeld, unter der Nummer HRB 267.

Zweiter Beschluss

Demzufolge wird Artikel 6 der Satzungen wie folgt geändert:

Art. 6. Der Gesellschaftssatzungen. "Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zweiunddreissigtausendfünfhundert Euro (32.500,- €), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundsiebzig Euro und (65,- €). Die Anteile sind vollständig eingezahlt."

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 800,-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an dem Bevollmächtigten des Komplementen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Christoph FANK, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2011. Relation: DIE/2011/9041. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 28. September 2011.

Référence de publication: 2011134038/60.

(110154632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Sontel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137249/9.

(110158272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Sontel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137250/9.

(110158273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Sontel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137251/9.

(110158274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Sontel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137252/9.

(110158372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Sotena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8558 Reichlange, 32, rue d'Ospem.

R.C.S. Luxembourg B 128.762.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011137253/10.

(110158450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.
